

DÉPARTEMENT
Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE MILLERY

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal du 25 mars 2021**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 27
Présent(s) : 22
Votants : 24

Le Maire de Millery certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans le délai de huitaine prescrit par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie en outre que la convocation du Conseil Municipal a été affichée à la porte cinq jours francs avant celui de la séance.

Le 25 mars 2021, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 18 mars 2021, réuni exceptionnellement à cette heure en salle Mill'Activités en raison des dispositions sanitaires, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, GERVAIS Annie, SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne Marie, FAVETTA Evelyne, PUYJALINET Eric, GAUFRETEAU Philippe, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaëlle, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoit, DENIS Pascale, GIRARDOT Clément,

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M. MARTIAL Gilles donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire, M. SOLARI Charles donne pouvoir à M. GIRARDOT Clément,

Absents : M. Roberto CANAL, Mme BRET-VITTOZ Monique, M. DELAFOSSE Loïc

Secrétaire : Mme GERVAIS Annie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-216901330-20210325-13-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/03/2021

N°13-2021 – Approbation du compte de gestion du budget général de la commune 2020

Annexe n°3 – Compte de gestion 2020

Rapporteur : M. Guillaume LEVEQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,

Vu la délibération n°11-2020 adoptant le budget primitif 2020 de la commune,

Vu la délibération n°71-2020 adoptant la décision modificative budgétaire n°1 de l'exercice 2020

Vu la délibération n°95-2020 adoptant la décision modificative budgétaire n°2 de l'exercice 2020

Monsieur LEVEQUE informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Madame Grange, en qualité de Trésorière Municipale, et que le compte de gestion établi par ses soins est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion pour l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER le compte de gestion de la commune pour l'année 2020**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits
Suivent au registre les signatures des membres
Présents
Extrait certifié conforme
Le Maire,
Françoise GAUQUELIN



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le 29/03/2021
Et publication 29/03/2021
Le Maire

F. Gauquelin
Françoise GAUQUELIN

